

LE SÉNÉGAL

1. GÉOGRAPHIE

Le Sénégal se situe à l'avancée la plus occidentale du continent africain dans l'Océan Atlantique, au confluent de l'Europe, de l'Afrique et des Amériques, et à un carrefour de grandes routes maritimes et aériennes.

D'une superficie de 196 722 km², il est limité au nord par la Mauritanie, à l'Est par le Mali, au sud par la Guinée et la Guinée Bissau, à l'ouest par la Gambie et par l'Océan Atlantique sur une façade de 500 kilomètres.

Dakar (500 km²), la capitale, est une presqu'île située à l'extrême Ouest.

2. RELIEF – HYDROGRAPHIE

- a. Pays au sol sablonneux ne dépassant pas 130 m d'altitude sauf à la frontière sud-est vers la Guinée ;
- b. Trois fleuves traversent le pays d'est en ouest : le Sénégal (1 700 km) au nord, la Gambie (750 km) et la Casamance (300 km) au sud.

3. CLIMAT – VEGETATION

- Climat tropical sec caractérisé par deux saisons : une saison sèche de novembre à juin et une saison des pluies de juillet à octobre.
- Trois types de végétation : forêt au sud, savane au centre et steppe au nord.

4. POPULATION (2001)

La population du Sénégal compte 9,8 millions d'habitants en 2001 soit une densité moyenne de

48 habitants au km². Plus de 25% de la population est concentrée dans la région de Dakar. L'autre pôle de concentration est le centre du pays (le bassin arachidier) avec plus de 35% de la population. L'Est du pays est très faiblement peuplé.

Le Sénégal compte une vingtaine d'ethnies dont les principales sont les Wolof (34%), les Pulaar (24%), les Sérères (15%).

Les étrangers représentent environ 2% de la population. Ils sont surtout présents dans la capitale Dakar où on les rencontre dans le commerce, l'industrie, les services et les organismes internationaux. On les rencontre également au Nord et au Sud du pays, notamment les ressortissants des pays frontaliers.

Population totale en 2001	9 800 000 habitants
Population urbaine	41 %
Densité moyenne	48 habitants au km ²
Accroissement	2,8 % par an
Jeunes	58 % ont moins de 20 ans
Population active	42 %
Population scolarisée	55'7 %
Religions	95 % Musulmans 4 % Chrétiens 1 % Religions traditionnelles

5. ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Etat laïc, le Sénégal est devenu une République indépendante le 20 août 1960.

Régime présidentiel pluraliste : le Président de la République est élu au suffrage universel et pour cinq ans. Actuel Président de la République : Abdoulaye WADE, est élu pour la première fois le 19 mars 2000, exerçant actuellement son premier mandat.

L'Assemblée Nationale compte 120 députés élus pour cinq ans.

Le Sénégal compte onze régions dont les chefs-lieux sont les principales villes : Dakar, Diourbel, Fatick, Kaolack, Kolda, Louga, Matam, Saint-Louis, Tambacounda, Thiès, Ziguinchor.

6. DONNÉES ECONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Principales productions (1999)

Céréales (dont mil sorgho 72 %	962 143 tonnes
Arachide	528 826 tonnes
Fruits et légumes	425 738 tonnes
Poissons	394 961 tonnes
Phosphates	1 878 400 tonnes
Huiles et tourteaux d'arachide	238 200 tonnes
Ciment	898 400 tonnes
Engrais	177 800 tonnes
Acide phosphorique	313 300 tonnes
Sel	145 000 tonnes
Tissus de coton imprimés	206 400 tonnes

Exportations et importations de produits

Produits exportés	Produits importés
Produits arachidiers	Produits pétroliers
Produits de la pêche	Biens d'équipement
Phosphates	Céréales et produits alimentaires
Engrais	Biens intermédiaires
Coton en masse	
Acide phosphorique	
Sel	
Ciment	

Monnaie et agrégats économiques

Monnaie	Franc CFA
Parité fixe avec l'Euro	1 Euro = 655,957 FCFA
Produit Intérieur Brut (2001)	3 331 milliards de francs CFA
PIB par habitant (1999)	327 400 FCFA
Investissement (1999)	345 milliards

Tourisme

Offre	
Nombre d'établissements	214
Nombre de chambres	8 472
Nombre de lits	17 586
Demande	
Nombre d'arrivées	420 022
Nombre de nuitées	1 560 057
Taux moyen d'occupation	42,8 %
Durée moyenne de séjour	04 jours
Recettes en devises	101,4 milliards de FCFA

I. INTÉGRATION RÉGIONALE

Le Sénégal a très tôt montré sa volonté politique de se rapprocher de ses voisins et de remettre en commun des entités séparées à la fin de la colonisation à l'aube de l'indépendance; il a lutté pour la Fédération du Mali, qui n'aura qu'une existence éphémère. Une seconde expérience a été tentée avec la création de la Confédération de la Sénégalie en 1982 ; elle sera dissoute en 1989.

Ces échecs n'ont en rien entamé la volonté des pouvoirs publics de créer des espaces d'intégration régionale et sous régionales. Le Sénégal travaille activement à leur renforcement.

Les organismes nationaux et sous-régionaux auxquels participe le Sénégal sont les suivants.

- **Union Africaine.** Le Sénégal est membre de l'Union Africaine (UA), qui remplace l'organisation de l'Unité Africaine. L'UA a pour objectif ultime l'amélioration des conditions de vie des populations du continent africain, à travers l'unité, la coopération et la solidarité de ses Etats membres.
- **Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEA).** Elle est un regroupement régional de quinze pays créé en 1975. sa mission est de promouvoir l'intégration économique dans tous les domaines de l'activité économique.
- **Union économique et monétaire Ouest-africaine.** L'UEMOA regroupe huit pays d'Afrique de l'Ouest : Bénin, Burkina Faso, Cote d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo. Elle se caractérise par la reconnaissance d'une même monnaie, le Franc de la Communauté Financière Africaine (F.CFA).
- **Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS).** Elle a pour mission de promouvoir l'aménagement et le développement agricole du fleuve Sénégal dans un cadre de coopération regroupant les Etats riverains : Mali, Mauritanie, Sénégal.
- **Organisation pour la mise en valeur du fleuve Gambie (OMVG).** Objectif : mettre en place un réseau d'observation des systèmes de production et l'installation de techniques de conservation du milieu au niveau de quatre pays : Gambie, Guinée Bissau, Guinée Conakry, Sénégal.
- **Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS).** Le CILSS a pour mandat de s'investir dans la recherche de la sécurité et dans la lutte contre les effets de la sécheresse et de la désertification au niveau des pays membres : Burkina Faso, Cap Vert, Gambie, Guinée Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad.